



Nîmes, le 5 décembre 2018

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard

à

Mesdames et messieurs les personnels enseignants du premier degré

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Education nationale

Affaire suivie par
Françoise BRISSAC
Téléphone
04 66 62 86 15
Télécopie
04 66 67 57 41
Courriel
francoise brissac
@ac-montpellier.fr

DSDEN du Gard 58, rue Rouget de Lisle 30031 NIMES cedex 1 OBJET: Appel à candidatures CP en REP et REP+ / CE1 en REP+ Vivier pour postes à exigence particulière - Rentrée 2019.

<u>PJ</u>: Fiche de candidature pour l'inscription au vivier sur les dispositifs dédoublés (Annexe 3).

Afin d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves, il a été décidé de procéder à un recrutement spécifique s'agissant des postes du dispositif « Classe dédoublée » en REP ou REP+ (CP ou CE1).

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat d'une compétence ou d'une expérience particulière.

La présente circulaire a pour objectif de présenter la procédure à suivre et les conditions d'inscription dans le vivier.

## **Procédure**

Les candidats souhaitant intégrer ce vivier :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la fiche de candidature jointe en annexe, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV,
- transmettent ce dossier par la voie hiérarchique à la DRH par courriel (corinne.serviere@ac-montpellier.fr) pour le 16 janvier 2019, délai de rigueur.
- procéderont à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur dans le cadre du mouvement départemental 2019.

Les candidats seront convoqués devant une commission départementale via leur adresse mail professionnelle. Les entretiens se dérouleront début février 2019.

La commission émettra un avis favorable ou défavorable à l'inscription valable 3 ans dans un vivier dont le fonctionnement peut être comparé à celui d'une liste d'aptitude. Seuls les vœux des candidats ayant reçu un avis favorable sont examinés dans le cadre du mouvement en fonction de leur barème.

## Cas particuliers:

Les candidats exerçant en 2018-19 en dispositif dédoublé sans être inscrits au vivier (quelques affectations en phase d'ajustement) et qui souhaitent être maintenus sur les mêmes fonctions doivent obligatoirement en faire la demande selon la procédure indiquée. Ceux qui auront obtenu un avis favorable de l'inspectrice ou de l'inspecteur de la circonscription seront dispensés d'entretien et inscrits pour 3 ans dans le vivier. Dans le cas contraire, les candidats seront convoqués aux entretiens.

Les personnels exerçant en 2018-2019 dans des classes de CE1 en REP(y compris sur un support de PDMQDC)pourront également être dispensés d'entretien, sous réserve d'un avis favorable de l'inspectrice ou de l'inspecteur de la circonscription d'exercice.

Le recrutement privilégiera les personnels titulaires ayant une expérience reconnue en CP-CE1. Les professeurs d'école titulaires « première » (T1) et « deuxième année » (T2) à la rentrée de septembre 2019, ne peuvent, sauf cas exceptionnel, intégrer ce vivier

Les résultats seront communiqués avant l'ouverture du serveur.

Laurent NOE